

Présentation des prix

- Les prix décernés prendront la forme d'une plaque de haute qualité, qui sera remise au récipiendaire lors de l'évènement gala de remise des prix à la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres. La plaque sera gravée par un professionnel. La gravure comportera :
 - le nom du projet,
 - l'année au cours de laquelle le prix a été décerné,
 - le nom de l'organisme gagnant.
- Des photographies seront prises des candidats gagnants recevant leurs prix, et ces photos seront par la suite affichées dans les médias suivants :
 - La portion accessible au public du site internet de l'A.A.T.C. (Page traitant des Prix nationaux). Les photos seront accompagnées d'un bref article. Ces affichages demeureront disponibles en ligne pour une période d'au moins trois ans. De plus, on encouragera toutes les associations professionnelles en géomatique ainsi que les établissements d'éducation engagés sur le plan de la géomatique à ajouter un lien vers la page des "Prix nationaux" du site internet de l'A.A.T.C. sur leur propre site.
 - Un article dans le bulletin d'information Communiqué.
 - Permission pour publier ces articles dans d'autres médias électroniques ou papier seront accordés à la discrétion du directeur exécutif de l'A.A.T.C. ou du C.C.A.G.



Le gagnant dans la catégorie « Innovation en géomatique » était W.D. McIntosh Land Surveying Ltd. pour le projet « Support pour la réaction d'urgence à l'inondation de Vanderhoof en 2007 ». Les finalistes étaient Bennett Land Surveying Ltd. et la Direction des titres de propriétés et de l'arpentage de la Colombie-Britannique.

GAGNANTS EN 2008



Dans la catégorie « Apport à la société », le gagnant était McElhanney Associates pour le projet « Gestion des terres et enregistrement foncier dans le cadre du programme de redressement suite au Tsunami » à Aceh, Indonésie. Finaliste était Monroe Kinloch, ALS.

Pour des informations supplémentaires :

Jean-Claude Tétreault

Association des Arpenteurs des Terres du Canada

900 chemin Dynes, Suite 100E

Ottawa ON K2C 3L6 Canada

Téléphone : 613-723-9200 télécopieur : 613-723-5558

www.acls-aatc.ca

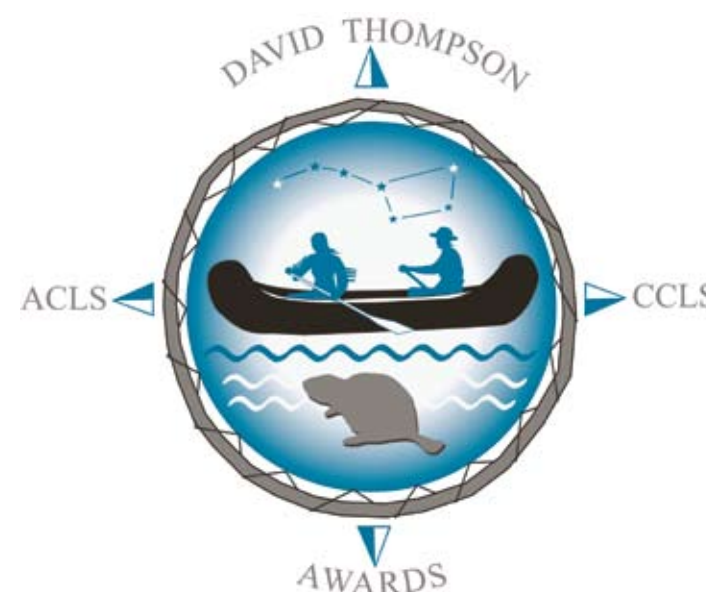
3^e Édition annuelle

PRIX NATIONAUX EN GÉOMATIQUE DAVID THOMPSON

Célébrant l'excellence dans le domaine
de la géomatique au Canada

Appel de candidatures

Date limite :
8 mars 2010



Les prix nationaux en géomatique David Thompson ont été créés afin de rendre hommage à l'innovation, au dévouement et à l'esprit créateur des arpenteurs-géomètres du Canada.

Le programme a été développé en collaboration avec tous les ordres professionnels d'arpenteurs-géomètres du Canada représentés par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (C.C.A.G.) afin de souligner l'excellence professionnelle dans le domaine de la géomatique. David Thompson était un explorateur et un arpenteur-géomètre ayant cartographié, presque seul, le vaste territoire inconnu du Canada il y a 200 ans. Ces prix représentent les sommets atteints dans les secteurs suivants :

Innovation en géomatique
Apport à la société

Applications inhabituelles en matière de géomatique

CCLS **CCAG**

ACLS **AATC**
Association des Arpenteurs des Terres du Canada

Critères d'admissibilité

Qui est admissible :

- Tout arpenteur-géomètre breveté, qui a participé directement au projet soumis peut présenter une soumission
- De plus, l'arpenteur-géomètre doit être membre d'une association (ou ordre) professionnelle canadienne d'arpentage
- Un projet qui a été complété cours des trois (3) dernières années sera admissible à un prix.
- Selon sa pertinence, les candidats pourront inscrire leur projet à plus d'une catégorie sur le formulaire de mise en candidature.

Qui peut proposer une candidature :

Tous les arpenteurs-géomètres brevetés du Canada peuvent proposer la candidature d'un arpenteur-géomètre dont ils croient le travail être d'une qualité exceptionnelle.

Critères de sélection

Catégories

Des prix seront décernés dans les catégories suivantes :

- **Innovation en géomatique** Ce prix souligne l'innovation exceptionnelle d'un projet d'arpentage selon les critères suivants :
 - Application de méthodes novatrices dans le cadre d'un projet d'arpentage
 - L'utilisation de technologies nouvelles ou peu utilisées pour résoudre un problème d'arpentage
 - Les juges choisiront le projet le plus novateur.
- **Apport à la société** Ce prix se veut un hommage au projet qui a eu le plus grand impact positif sur la société. Cet impact pourrait, par exemple, se traduire par :
 - Une participation importante dans l'établissement d'infrastructures dans les pays du Tiers-monde
 - Apport majeur lors de catastrophes naturelles
 - Diffusion de technologie ou développement des ressources au sein de communautés défavorisées
 - Les juges choisiront le projet qui aura eu le plus d'impact.
- **Applications inhabituelles en matière de géomatique** Ce prix souligne l'utilisation de méthodes et de techniques d'arpentage à la résolution de problèmes techniques inhabituels tels :
 - L'arpentage en environnement inhabituel
 - L'application de solutions mathématiques dans des circonstances qui sortent de l'ordinaire
 - Les juges choisiront le projet qui aura mis en application des méthodes et technologies d'arpentage lors de la résolution d'un problème qui aura été le plus inhabituel et peu courant.



Chaque année, l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada et notre communauté d'arpenteurs-géomètres sont fiers de reconnaître et d'honorer des individus qui ont fait preuve de vision, de leadership et qui ont signé des réussites dignes de mention dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cette année, les prix seront remis aux gagnants lors de la soirée gala de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres à St. John's, Terre-Neuve le 8 mai 2010

Date limite des soumissions : le 8 mars 2010

Processus de soumission

Soumission

- Seul un arpenteur-géomètre breveté qui a participé directement au projet soumis peut présenter une soumission. De plus, l'arpenteur-géomètre doit être membre d'une association (ou ordre) professionnelle canadienne d'arpentage.
- Les arpenteurs-géomètres brevetés peuvent présenter la candidature d'un autre arpenteur-géomètre breveté.
- Seul un projet qui a été complété cours des trois (3) dernières années sera admissible à un prix.
- Selon sa pertinence, les candidats pourront inscrire leur projet à plus d'une catégorie sur le formulaire de mise en candidature.

Sélection Niveau 1 :

En plus de devoir remplir les champs obligatoires du formulaire de mise en candidature, les soumissionnaires devront fournir un court résumé de leur projet, ne dépassant pas une page (8,5 X 11). De plus, les soumissionnaires pourront fournir une représentation graphique de leur projet, ne dépassant pas, elle aussi, une page.

Sélection Niveau 2 :

Deux semaines suivant la date limite de mise en candidatures, un panel de juges fera son choix des trois meilleures soumissions dans chaque catégorie (liste courte). Les candidats dont les soumissions auront été retenues recevront un avis contenant l'information suivante :

Les critères s'appliquant aux affiches sont les suivants :

- Une copie papier, préférablement de format AO sans toutefois le dépasser
- Avec graphiques et texte, l'affiche devra articuler tous les aspects du projet
- La dimension du texte identifiant l'entité corporative ainsi que son logo ne devront pas dépasser 5 cm de hauteur.
- L'affiche doit être expédiée aux bureaux de l'AATC par la poste ou autre afin d'être reçue moins 10 jours ouvrables avant la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres

* Avant et pendant la Conférence nationale des Arpenteurs-géomètres le personnel de l'AATC s'assurera que toutes les affiches soient bien visibles dans l'aire d'exposition. Le comité des juges finalisera son choix en se basant sur les affiches exposées.

Pour télécharger le formulaire de mise en candidature / Pointez ici :
www.acls-aatc.ca/files/francais/forms/GEO080807F.pdf

Les mises en candidatures doivent être postées, expédiées par télécopieur ou courriel à :

Association des Arpenteurs des Terres du Canada

900, chemin Dynes, Suite 100E
Ottawa ON K2C
Téléphone : 613 723-9200
Fax : 613 723-5558
courriel : admin@acsl-aatc.ca

Processus de sélection

- Le choix annuel du comité des juges sera la responsabilité de l'AATC et du CCAG
- L'AATC et le CCAG s'efforceront de choisir des juges qui sont des intervenants clé des secteurs industriels et gouvernementaux
- Le plus grand soin sera apporté afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel, apparent, ou potentiel entre les membres du comité des juges et les candidats.

